

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ALLIER MARGERIDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 18
Votants : 25
Pouvoirs : 7

Date convocation : 11/12/2025
Affichage : 11/12/2025

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 17 décembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Guy MAYRAND

Absents excusés : Julian GAILLARD, Sébastien BROUSSARD, Johanne TRIOULIER, Marie-Josée BEAUD, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Marie-Josée BEAUD, à Jean-François COLLANGE, Thierry CHAZE à Liliane PERISSAGUET, Patrice CLAVEL à Alain GAILLARD, Jean-Marie BOSCUS à Jean-Louis BRUN

Secrétaire de séance : Marc OZIOL

Objet : PRESENTATION ET PRISE D'ACTE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE POUR L'ANNEE 2024

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 135-5 et suivants relatifs au Rapport Social Unique ;

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif au Rapport Social Unique et à la base de données sociales ;

Vu le Rapport Social Unique établi pour l'année 2024 ;

Considérant que le RSU constitue un outil de pilotage des ressources humaines, permettant de disposer d'indicateurs consolidés concernant la situation des agents au sein de la collectivité ;

Considérant qu'il a vocation à éclairer les choix stratégiques de la collectivité en matière de gestion des ressources humaines ;

Considérant qu'il doit être présenté annuellement aux instances délibérantes ;

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire le rapport social unique de la collectivité pour l'année 2024 dont les principaux éléments sont les suivants :

- 53 agents au 31 décembre 2024 dont 29 fonctionnaires
- 73 % d'agents de catégories C
- Moyenne d'âge : 45 ans

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

PREND ACTE de la présentation du Rapport Social Unique pour l'année 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Président de procéder à la transmission du RSU aux organismes compétents et de le mettre à disposition conformément aux obligations réglementaires.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures.

Pour copie conforme,

Au siège de la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride

M. le Président

